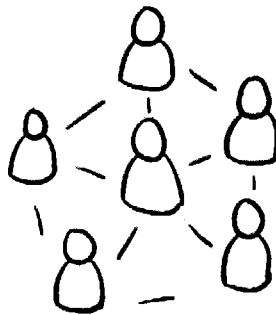
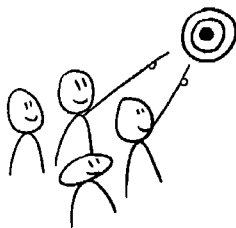




PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE ARC SUD BRETAGNE



SERVICE ENFANCE JEUNESSE

ACCUEIL DE LOISIRS

« VACANCES A LA CARTE » 6-14 ANS

Favoriser le vivre ensemble au travers des loisirs

Vu pour être annexé à la délibération

n° SA...2024

du 28.05.2024

Fait à Muzillac, le 31.05.2024

Le Président,

Bruno LE BORGNE

Adresse : Avenue du Parc 56190 MUZILLAC

N° de téléphone : 02 97 48 31 69

Site : <https://www.arc-sud-bretagne.fr/>

Arc Sud Bretagne - Service Enfance Jeunesse - Accueil de Loisirs Vacances à la carte

Projet Educatif - 2024

Page 1 sur 8

SOMMAIRE

A. PREAMBULE	p.3
1- Le Territoire 2- Les accueils de loisirs sous contrôle du préfet 3- Ce que disent les statuts 4- Contexte 5- Extrait du principe 7 de la déclaration des droits de l'enfant 6- Les enjeux éducatifs d'un accueil de loisirs/ d'un espace jeunes	
B. LES AXES EDUCATIFS	p.4
1- Développer l'autonomie, la personnalité de l'enfant/du jeune et favoriser son bien être pour qu'il soit heureux et épanoui 2- Proposer à l'enfant/au jeune de s'investir, d'être force de propositions, de pouvoir s'exprimer 3- Garantir l'épanouissement et l'équilibre de l'enfant/du jeune 4- Proposer une continuité éducative 5- Développer la socialisation et le sens de la citoyenneté de l'enfant/du jeune 6- Contribuer à faire en sorte que l'enfant/le jeune ait envie de donner du temps pour aider les autres les accompagner dans son ouverture aux autres 7- Permettre à l'enfant/au jeune d'être écouté, entendu et de développer ses capacités d'écoute 8- Permettre à l'enfant/au jeune de mener une vie saine : développer sa sensibilisation au monde qui l'entoure et son éducation à son environnement	
C. LES PRINCIPES LIES AU FONCTIONNEMENT	p.6
1- Les inscriptions et les horaires d'ouverture 2- La communication 3- Les tarifs 4- Le paiement et les remboursements 5- L'accueil 6- La restauration 7- L'équipe 8- Les moyens financiers 9- Les spécificités 10- Les partenariats	
D. L'EVALUATION	p.8
CONCLUSION	p.8

A. Préambule

Le projet éducatif est élaboré en cohérence avec les enjeux éducatifs « Enfance Jeunesse » et les orientations politiques de la Communauté de Communes. Son Président est garant du respect du projet éducatif.

1. Le territoire

L'accueil de loisirs situé sur la commune de Muzillac est géré par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne. Il accueille des enfants de 6 à 14 ans. Le territoire compte environ 2 800 enfants de 6 à 14 ans. Il est composé des communes de Arzal, Ambon, Billiers, Damgan, Le Guerno, La Roche Bernard, Marzan, Muzillac, Nivillac, Noyal-Muzillac, Péaule, Saint Dolay.

La Communauté de Communes a pour objectif de faciliter le maillage du territoire par les services enfance jeunesse, en favorisant l'accès aux services Enfance Jeunesse communaux ou communautaires à toutes les familles du territoire. L'accueil de loisirs communautaire est un élément de ce maillage en complémentarité avec les accueils de loisirs communaux. Cette complémentarité se retrouve également dans les périodes d'ouverture.

2. Les accueils de loisirs sous contrôle du préfet

Le ministre en charge de la jeunesse élabore et veille à la mise en œuvre de la réglementation applicable aux organisateurs d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Il définit ce qu'est un ACM, les conditions de déclaration, les obligations et conditions de contrôles et d'évacuation. Les services déconcentrés de l'état, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et de la Protection des Populations (DDCSPP) sous l'autorité du Préfet, sont chargés de la mission de protection des mineurs accueillis.

3. Ce que disent les statuts

La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne existe depuis janvier 2011. Elle est née de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Muzillac, avec la Communauté de Communes de La Roche Bernard et de la reprise de certaines compétences du SIVOM de la Roche Bernard.

Arc Sud Bretagne a intégré la gestion et l'animation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement communautaire « Vacances à la carte » dans ses compétences facultatives.

4. Le contexte

La Communauté de Communes, ses communes membres et le SIVU de La Roche-Bernard se sont engagés, avec la CAF, à mettre en œuvre, un programme d'actions découlant du projet social de territoire, établi dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Le territoire Arc Sud Bretagne est composé de plusieurs Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ASLH) ou espaces jeunes dont les communes ont la gestion et l'animation en toute autonomie.

Afin d'avoir une cohérence au sein du territoire d'Arc Sud Bretagne et une harmonisation des enjeux, les élus ont souhaité revoir le projet éducatif qui datait de 2013.

Cette révision va permettre aux structures du territoire d'avoir un socle commun au travers des objectifs généraux et d'avoir le libre arbitre de les atteindre en prenant en compte ses particularités propres selon sa collectivité.

5. Extrait du Principe 7 de la déclaration des droits de l'enfant :

Le projet éducatif se réfère à la déclaration des droits de l'enfant :

« L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives, qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit ».

6. Les enjeux éducatifs d'un accueil de loisirs/espace jeunes :

Les élus ont la volonté de permettre aux enfants/jeunes de devenir des adultes bienveillants, autonomes, responsables, bien dans son corps et respectueux.

L'accueil de loisirs est un lieu éducatif, complémentaire à celui de la famille et de l'école. L'accueil de loisirs est un service de qualité éducative qui répond aux besoins des familles.

L'accueil de loisirs propose un temps privilégié où l'enfant/le jeune peut apprendre à se découvrir et appréhender les repères et les valeurs de la vie en société.

C'est le temps de l'apprentissage du savoir faire, savoir être et du savoir « vivre ensemble » au rythme de chacun.

L'accueil de loisirs est un espace de découvertes et d'initiatives, qui contribue à l'appropriation d'une culture commune et environnementale accessible à tous.

B. Les axes éducatifs

Tous les axes sont importants et complémentaires, ils sont développés simultanément. Leur degré et leur intensité peuvent varier en fonction de l'animation et/ou du projet.

- 1. Développer l'autonomie, la personnalité de l'enfant/du jeune et favoriser son bien être pour qu'il soit heureux et épanoui**
 - Mettre en place des espaces facilitant des prises d'initiatives et de responsabilités
 - Favoriser le bien être, l'épanouissement, le rêve et l'imaginaire
 - Permettre à l'enfant/au jeune de développer sa personnalité au travers des activités proposées
 - Axer les activités autour du jeu et stimuler l'enfant/le jeune dans ses activités
 - Créer un cadre et un climat sécurisants pour qu'il se sente en confiance dans le groupe et avec les adultes

- 2. Proposer à l'enfant/au jeune de s'investir, d'être force de propositions, de pouvoir s'exprimer**
 - Encourager l'expression des désirs et des besoins
 - Mettre en place des espaces de parole
 - Encourager et valoriser les actions de l'enfant/le jeune à ses propres yeux, ceux de ses camarades et de ses parents

- 3. Garantir l'épanouissement et l'équilibre de l'enfant/du jeune**
 - Favoriser l'épanouissement des enfants/jeunes dans leurs apprentissages et la prise en compte de ses besoins
 - Proposer des activités variées et adaptées aux enfants/jeunes
 - Placer l'enfant/le jeune en situation de confiance vis-à-vis de lui même
 - Apporter une sécurité affective et morale par la mise en place de repères stables et l'appropriation des limites
 - Reconnaître la possibilité de ne « rien faire » et l'intérêt éducatif de ces temps libres.

4. Proposer une continuité éducative

- Permettre à l'enfant/au jeune d'évoluer tout au long de sa journée au travers des différents temps de la journée scolaire, périscolaire et extrascolaire dans une cohérence éducative.
- Associer les différents acteurs/professionnels pour garantir une logique d'apprentissage, de projets, dans le parcours éducatif de l'enfant/du jeune
- Encourager et développer les projets avec d'autres acteurs
- Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Il s'agit donc de favoriser leur implication et leur mobilisation éducative.

5. Développer la socialisation et le sens de la citoyenneté de l'enfant/du jeune

- L'accueil de loisirs permet de connaître, d'appliquer et de comprendre les règles collectives de vie en société, du « vivre ensemble »
- Développer son esprit de solidarité à travers des expériences collectives
- S'entraider, mutualiser afin d'acquérir le sens de l'intérêt collectif, vivre positivement le collectif par des expériences réussies
- Susciter le sens des limites en lien avec les valeurs et le fonctionnement de la société
- Favoriser la reconnaissance des différences individuelles

6. Contribuer à faire en sorte que l'enfant/le jeune ait envie de donner du temps pour aider les autres et l'accompagner dans son ouverture aux autres

- Apprendre aux enfants à écouter les autres
- Favoriser l'entraide entre les enfants/jeunes au travers des activités
- Echanger, partager, aider, construire et faire avec les autres
- Permettre à chacun de respecter le droit à la différence

7. Permettre à l'enfant/ au jeunes d'être écouté, entendu et de développer ses capacités d'écoute

- Mettre en place des espaces facilitant des prises d'initiatives et de responsabilité
- Encourager l'expression des désirs et des besoins
- Assumer ses choix, permettre à l'enfant de se tromper (droit à l'erreur)
- Développer sa capacité d'écoute des autres enfants/jeunes et des adultes
- Favoriser l'égalité de droits de parole, de pensée et de comportement

8. Permettre à l'enfant/au jeune de mener une vie saine : développer sa sensibilisation au monde qui l'entoure et son éducation à son environnement

- Faire en sorte de construire un rapport au monde dans des actions et des expérimentations
- Donner l'envie aux enfants/jeunes de découvrir des nouvelles choses, de développer de l'intérêt, de s'ouvrir au monde
- Développer son ouverture au monde, son horizon culturel et sa sensibilité dans son environnement proche ou lointain
- Mettre en place des temps de prévention pour sensibiliser les enfants/jeunes au monde qui l'entoure (réseaux, numérique, eau, énergie, biodéchets etc....)
- Mettre en place des temps d'activités libres en extérieur ou intérieur
- Permettre à l'enfant de découvrir les richesses de son territoire : patrimoniales, environnementales, sociales et culturelles

C. Les principes liés au fonctionnement

1. Les inscriptions et les horaires d'ouverture

Afin de faciliter l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle, les inscriptions pourront se faire sur le portail familles ou par téléphone.

Les horaires d'ouverture doivent permettre aux familles de concilier la vie familiale et professionnelle. Les enfants pourront être inscrits à la journée, demi journée, avec ou sans repas.

2. La communication

L'ensemble des familles dont les enfants ont l'âge de fréquenter l'accueil de loisirs doivent avoir accès aux dates d'inscriptions, aux modalités d'inscriptions et au programme. Les informations seront diffusées de manière dématérialisée via les établissements scolaires, le portail familles et sur le site de la Communauté de Communes.

3. Les tarifs

La Communauté de Communes applique la tarification modulée en fonction des quotients familiaux.

4. Le paiement et les remboursements

Les familles règlent directement à la Communauté de Communes. L'accueil de loisirs fonctionne en régie direct. La Communauté de Communes pourra effectuer des remboursements sous certaines conditions spécifiées dans le règlement intérieur.

5. L'accueil

La Communauté de Communes facilitera l'accès à l'accueil de loisirs en mettant en place un point accueil matin et soir et un transport dans les communes à proximité de Muzillac.

6. La restauration

L'accueil de loisirs assurera le repas du midi au restaurant scolaire. Une attention particulière sera apportée à l'équilibre et à la sécurité alimentaire. Le repas devra être un moment de plaisir.

7. L'équipe

La Communauté de Communes emploie un(e) directeur(trice) d'accueil de loisirs ayant un diplôme professionnel. Régulièrement des bilans seront réalisés avec le(la) coordinateur(trice) enfance jeunesse qui veille au respect du projet éducatif et à son application.

L'équipe accompagne les parents dans le choix des animations proposées, les conseille, leur explique le fonctionnement de l'accueil de loisirs. L'équipe créera un climat de confiance en ayant une attitude courtoise et aimable.

Le rôle et les missions de la direction

La direction est placée sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes. La direction est responsable de l'ensemble du personnel de la structure, de la sécurité des biens et des personnes, de l'accueil des familles et l'hygiène et de la santé des enfants.

Elle propose un projet pédagogique et établit le programme d'animations en respect du projet éducatif et des orientations politiques annuelles.

Elle constitue son équipe à chaque période et essaie de conserver les mêmes animateurs. Elle assure des relations privilégiées avec les familles. Elle répond à leurs questions et transmet toutes les informations sur le comportement des enfants.

Elle assure l'ensemble des missions qui lui sont dévolues de par la loi.

Avec son équipe elle assure :

- La répartition des tâches,
- Le respect des projets éducatifs et pédagogiques,
- La création d'une dynamique de groupe : les animateurs doivent être force de propositions,
- Le respect d'un « savoir être » correct.

8. Les moyens financiers

Le budget alloué à l'accueil de loisirs doit être respecté. Un budget prévisionnel et un bilan financier seront établis pour chaque période de vacances. Le (la) directeur(trice) collabore avec le (la) coordinateur(trice) à la proposition des budgets prévisionnels en vue du Débat d'Orientation Budgétaire.

9. Les moyens matériels

Les enfants sont accueillis dans le bâtiment de l'accueil de loisirs situé avenue du parc à Muzillac. Différentes salles permettront de proposer des animations thématiques et par tranche d'âge. Les salles de sports qui jouxtent le bâtiment seront utilisées pour les animations sportives. Chaque année, le matériel sera évalué et renouvelé si nécessaire dans le respect du budget alloué.

10. Les spécificités

L'accueil de loisirs propose des activités sportives originales et nombreuses. Ces propositions sont historiquement liées à l'ancien statut « ticket sport ».

Chaque été, des camps sont proposés selon différentes tranches d'âges. L'expérience en camp pour les jeunes est souvent une expérience transformative et mémorable. Les camps offrent aux jeunes l'opportunité de sortir de leur routine quotidienne, de nouer des amitiés durables, d'apprendre la vie en collectif et de découvrir de nouvelles activités.

11. Les partenariats

L'accueil de loisirs développera des projets avec les autres accueils de loisirs du territoire.

Il privilégiera les acteurs du territoire : associations, entreprises, artistes, artisans, commerçants, agriculteurs...

L'accueil de loisirs communautaire développera les passerelles avec les accueils de loisirs communaux selon les besoins des communes

D. L'évaluation

Un bilan écrit sera établi après chaque période de vacances pour vérifier la cohérence entre le projet éducatif, le projet pédagogique et les animations mises en place.

Il permettra de mesurer la pertinence des animations proposées au regard des besoins des enfants, d'assurer une adéquation permanente entre l'offre et les attentes des familles.

Le bilan portera sur :

- Le fonctionnement,
- Les animations,
- Les publics et leurs besoins,
- La fréquentation,
- La partie financière,
- Les partenariats,
- Le personnel d'animation.

Des entretiens individuels entre animateurs et directeur(trice), des réunions d'équipes en fin de période permettront à chacun d'exprimer son point de vue, de faire part de ses observations et suggestions.

Le bilan a pour objectifs d'améliorer et d'optimiser le service rendu à la population.

Conclusion

Par ce projet éducatif, les élus de la Communauté de Communes souhaitent montrer que le territoire incarne l'engagement envers le bien être, le développement et l'épanouissement des enfants et des jeunes. En mettant l'accent sur des valeurs telles que le respect, la créativité, l'écoute et le plaisir, les élus souhaitent offrir des expériences enrichissantes qui favorisent le développement global de chaque individu. A travers une approche pédagogique innovante et adaptée à chaque tranche d'âge, les structures vont s'engager à fournir un environnement sécurisé, stimulant et inspirant où les enfants peuvent explorer, apprendre et grandir.